DÉPARTEMENT DU LOT **2015-29**

MAIRIE DE CARNAC-ROUFFIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2015

Convocation le 28août 2015

L'an deux mil quinze, le quatre septembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Albert CASTADOT, Maire.

Étaient présents: Messieurs Albert CASTADOT, Jean-Pierre GEORGEON, Charles HENRAS, Laurent LAGARDE, Mathieu MOLINIE, Jean-Louis VENDRIES, Mesdames Jocelyne ANDRIEU, Catherine LESPIAU-HAUTESSERRE et Christelle SOUQUES-MIAN.
Était (ent) excusé (e)(es): Patrick AMAT et Anthony HENRAS.
Secrétaire de séance: Catherine LESPIAU-HAUTESSERRE

CONVENTION AVEC LA PRÉFECTURE POUR LA TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal la possibilité de télétransmettre les actes soumis au contrôle de légalité. Il précise qu'une convention est proposée par la préfecture et permettrait d'aller en ce sens et qu'une délibération serait nécessaire.

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE à l'unanimité des suffrages exprimés,

-d'**APPROUVER** la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'état;

-d'**AUTORISER** Monsieur le Maire, en tant qu'ordonnateur de la Commune de Carnac-Rouffiac, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

POUR : 9
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Vote à l'unanimité des présents

A CARNAC-ROUFFIAC,
Le 04/09/2015
Le Maire, Albert Castadot

Fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 07/09/2015
Le Maire, Albert Castadot